» 40 soldats sont restés fidèles.

» Après avoir résisté pendant quinze heures, nous avons été obligés de nous retirer, nous, les fonctionnaires du gouvernement, avec le détachement topographique accouru à notre secours parce que nous n'avions plus de munitions.

» Un soldat de police a été tué; un autre blanc a été blessé.

» Le croiseur *Hyène* est arrivé ici le 21 décembre et a repris les canons et une grande partie des munitions et des fusils.

» Les dégâts subis par la propriété du gouvernement s'élèvent en tout à environ 10.000 marcs. Les Dahoméens révoltés se sont enfuis dans les fourrés. Nous sommes obligés de faire un service de nuit permanent ».

Condamnation à mort de l'assassin du maire de Chicago

Chicago, 30 décembre. — Prendergast, l'assassin de M. Harrison, maire de Chicago, a été condamné aujourd'hui à être pendu. L'exécution aura lieu le 4 janvier.

ROUBAIX-TOURCOING-LANNOY
en 1792

Nous continuons à glaner dans l'intéressant volume de M. Debièvre sur le bombardement de Lille en 1792, les récits qui présentent un intérêt particulier pour notre région.

Voici d'abord une lettre adressée de Roubaix à l'auteur de la *Gazette du Département du Nord* :

« Roubaix, 13 août 1792.

» Bien persuadé que vous ne voudriez pas faire le fait suivant, je me hâte de vous en faire part. Dimanche dernier, 5 déserteurs autrichiens arrivèrent à Tourcoing; ils réclamèrent le droit des gens et la bienfaisance que la nation accorde aux étrangers qui viennent se ranger sous les drapeaux de la liberté. Un scélérat se détache et va en informer le poste ennemi le plus voisin. 36 à 40 satellites accourent sur cet avis, croyant y trouver la peau de l'ours vendu mais non livrée. Arrivés à Tourcoing, ils sonnent de leur ouvrir la barrière, ce qu'on fit avec beaucoup d'honnêteté; leur entrée dans ce bourg y fut même triomphante. Ils allèrent se ranger en bataille devant les portes de l'église, où l'on chantait vêpres, deux d'entre eux y entrèrent dépouillèrent un faquin de Lincel (sic) qui osa se vêtir de l'habit de garde national, de deux pistolets de ceinture qu'il portait en parade sur les hanches, lui brisèrent son sabre, et sans doute, outrés de n'avoir à faire qu'à un lâche, ils le maltraitèrent encore. Les complices du dénonciateur, avant l'arrivée de cette horde ennemie, cherchoient à amuser les déserteurs, fuyant le despotisme pour le combattre ensuite, mais ils furent sagement avertis qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux dans un endroit si près du territoire qu'ils venoient d'abandonner, et ils prirent heureusement la route de Lille; ils furent en prit, car un quart d'heure tout auroit été *bien inneste*. L'officier commandant de cette bande la conduisit ensuite sur la place, où il requit un des notables du bourg de lui délivrer pour lui et les siens un certificat de bonne conduite. Celui-ci seul déclina sa compétence et envoya son client à la municipalité. M. le maire qui n'a pas envie que son écharpe soit suspendue à la voûte du panthéon français, avoit déjà gagné le large ainsi que plusieurs officiers municipaux; cependant il s'en trouva encore deux dans le bourg, ils furent invités de délivrer ce certificat, ce à quoi ils se prêtèrent de la meilleure grâce du monde. Les Autrichiens fêtés et bien régalés dans Tourcoing et surtout ne doutant pas que des gens moins polis voudroient leur chercher chicane, se sont retirés, et les deux magistrats les ont accompagnés jusqu'à la barrière, où les compliments d'honnêteté se sont cordialement faits de part et d'autre jusqu'au revoir. Trois gardes nationaux et leur commandant étoient accourus à Roubaix pour demander du secours. La municipalité qui a déjà donner tant de preuves de son civisme, toujours en état de permanence pendant ce tems de calamité, requit des secours du commandant du détachement de ligne et fit battre la générale; troupes, gardes nationales, tous, furent sur les armes en trois minutes et tout ce monde s'achemina à l'aide de bons guides vers Tourcoing, mais les Autrichiens étoient denichés il y avoit une demi-heure. Les viandes froides qu'on avoit servies sur les tables pour les Autrichiens, et que ceux-ci, dans la crainte d'être surpris, n'avoient pas eu le tems de manger, servirent de rafraîchissement à nos Roubaïsis et à nos troupes de lignes. Roubaix fut aussi bientôt peuplé de gens que la peur avoit fait fuir. A sept heures du soir nous avons entendu un fusillade continuelle pendant plus d'une heure et demie du côté des villages de Néchin et Leers; nous ignorons la suite de cette affaire. Ne seroit-ce pas aussi une ruse des Autrichiens de chercher à nous faire porter nos forces d'un côté pendant qu'ils nous attaquent de l'autre? C'est ce que le tems nous apprendra. J'ai l'honneur d'être avec fraternité, votre dévoué ami, et abonné.»

» Nous sommes effectivement informés que cette fusillade a eu lieu sur terre ennemie entre 150 Autrichiens et 60 chasseurs belges. 2 Tyroliens sont restés morts sur la place et contre leur ordinaire, ils les y ont laissés. On a encore trouvé le lendemain matin, 4 morts dans les bleds. Les Belges en auroient fait un plus grand carnage, si une grande partie de leurs carabines n'avoient crevé. Ceux qui ont été envoyés à Lille pour y chercher des armes, nous part, dans ce combat qui a duré plus d'une heure. Les contremaîtres et directeurs devraient donner les indications suffisantes pour éviter toute perte de temps.

» Les Belges n'ont pas eu un homme de tué, ni blessé, hier une patrouille de 8 à 10 hommes, sortis du village, marchant nonchalamment dans un sentier, sur les bords d'un champ de bled, a été assaillie par des brigands qui y étoient cachés. Ils ont assassiné un cavalier, 2 hommes du 56e régiment et deux autres ont été blessés. Les autres ont bien déchargé leurs fusils dans les bleds, mais la retraite des assassins n'étoit indiquée que par la fumée de la poudre, et ils n'ont vu personne.»

Plus loin, Pierre de l'Epinaud raconte un fait qui s'est passé à Lannoy le 24 août 1792.

« Il s'est passé il y a deux jours, une affaire dans la petite ville de Lannoy. Les Autrichiens qui avoient été rossés d'importance le jour précédent ont voulu en tirer vengeance: ils sont en conséquence venus en nombre, et, à la sourdine, attaquer ce poste. Nous n'avons pu nous procurer encore des détails assez certains sur cet événement, pour en rendre compte aujourd'hui. »

Nous poursuivons les citations :

« Lille, 30 août 1792.

» Hier et cette nuit il y a eu une affaire assez sérieuse entre Comines, Wattrelos et Roubaix, mais nous n'en connaissons pas encore les détails. »

» De Lille, 1er septembre 1792.

» L'affaire qui a eu lieu, il y a 3 jours, entre Roubaix, Lannoy et Wattrelos, a été longue et meurtrière du côté de l'ennemi, conduite dans un ordre de bataille et même avec bonne foi, s'il est possible qu'il y en ait parmi des hommes qui s'entre-tuent sans se connoître, et sans jamais avoir eu d'inimitié ensemble. On s'est fusillé en face, on s'est harcelé, on a fait des mouvemens pour se tourner, pour se prendre en flanc, enfin le champ de bataille est resté aux François, avec 11 Autrichiens et leur commandant très roides sur place. Nous n'avons point eu de tué, 5 ont été blessés, dont un caporal du 45e régiment qui est mort de sa blessure à l'hopital de Roubaix.

» Une balle lui a traversé les deux joues lui fracassant la machoire. De part et d'autre on s'étoit fait des prisonniers; après la bataille l'ennemi a envoyé un tambour pour demander un pourparler. Les chefs des détachemens, escortés par un nombre d'hommes convenu, se sont avancer dans la plaine pour s'aboucher, pendant que leurs détachemens étoient sous les armes dans le lointain. La, le pistolet à la main, ces chefs ont convenu que les morts seroient enterrés, qu'ils seroient visités pour constater qu'ils avoient été tués en se défendant, et que les prisonniers seroient rendus réciproquement et conduits au but désigné pour rejoindre leur corps. On nous avoit fait 5 gardes nationaux prisonniers. »

« De Lille, 5 septembre 1792.

» Hier, un détachement venant du côté de Lannoy, Roubaix et Wattrelos, est rentré en ville, portant à la pointe des bayonnettes et des sabres, des casquettes et des lambeaux de baillons; ils conduisoient aussi deux chevaux équipés, pris sur l'ennemi. Cette rencontre a coûté la vie à neuf Autrichiens et un bon tiers, assure-t-on, de leur détachement a été blessé. De notre côté, nous n'avons eu que quelques blessés.

» Pendant que ce détachement rentroit en ville par une porte, des exprès envoyés du Pont-Rouge entraient aussi par celle opposée pour venir demander du secours au commandant de la place. Les Autrichiens étoient à la poursuite de quatre bélandres chargées de fourrages et autres denrées. Les scélérats n'ayant pu s'emparer de ce butin, y ont mis le feu et ces provisions ont été consumées. Une femme et trois enfants ont péri dans les horreurs de cet incendie.

» Lorsque les gardes nationales des environs, ainsi que les troupes de Lille qui y sont cantonnées sont arrivées, ces scélérats ont pris la fuite. On dit que nos gens, réunis à un certain nombre, transportés d'une sainte indignation, ont passé le pont, et ont été se venger de tant d'horreurs sur le territoire ennemi, en incendiant de toutes parts les propriétés du paysan, qui est lui seul la cause que les satellites des satrapes coalisés désolent ainsi nos frontières, en les avertissant et en les conduisant même sur les lieux où ils savent que rien ne peut s'opposer à leur odieuse rage.» (*A suivre.*)

DISTIQUES DE CIRCONSTANCE
Sur l'Incomparable Savon du Congo

Dans sa boîte dorée, aux contours gracieux
Le Congo n'est-il pas un cadeau précieux ?
S'il n'est suivi d'un pain de Savon du Congo,
Tenez pour incomplet le plus riche cadeau.
Le vieil an va s'enfuir, convions le nouveau
Aux suaves parfums du Savon du Congo.

VICTOR LEVÈRE, AU SAVONNIER VICTOR VAISSIER.

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Comité d'études sociales. — *Syndicat de l'Industrie roubaisienne.* — Au mois d'avril dernier, les syndics ouvriers du *Syndicat de l'Industrie roubaisienne* se sont constitués en comité d'études sociales, sous la présidence de M. Philippe Logé.

Ils ont étudié jusqu'ici :

1° L'enseignement primaire actuel, ses inutilités et son insuffisance au point de vue des besoins de la classe ouvrière, spécialement des filles.

2° La construction des maisons ouvrières.

3° Les habitudes qui, dans les usines, empêchent l'ouvrier et l'employé de disposer de leur dimanche et les moyens d'y remédier.

4° Le comité d'études a déjà consacré deux séances à étudier la loi sur le travail des femmes, des filles mineures et des enfants, et il est loin d'avoir tout dit sur la matière.

Comme on le voit, le comité n'aborde pas tous les sujets à la fois; il les étudie un à un, avec calme et patience: c'est le moyen de faire quelque chose de bon. Voici du reste le procès-verbal n° 3 qui donnera une idée du sens pratique qui préside aux études du comité :

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE
COMITÉ D'ÉTUDES DES SYNDICATS OUVRIERS
Séance du 5 novembre 1893
Ordre du jour
1° Y a-t-il dans l'industrie et le commerce de Roubaix, des habitudes qui empêchent le repos du dimanche ?
2° Quelles sont elles et comment y remédier ?

« 1° Il y en a peu pour les ouvriers, davantage pour les employés.

» Pour les ouvriers, il n'y a guère que les travaux de réparation qui les occupent le dimanche: Au peignage Holden de Croix, on ne donne pas un coup de lime le dimanche; on pourrait en faire autant partout.

» Nos usines, même celles qui emploient deux équipes, chôment le dimanche. Un peignage seul cesse le travail à six heures du matin.

» Dans quelques filatures: On finit avant minuit et le nettoyage est terminé avant une heure. Pourquoi ne pas arrêter une heure plus tôt ?

» Quant aux réparations, chaque usine devrait posséder crics, palans, cordages, etc. Quelques ouvriers de chaque salle peuvent préparer à l'avance ces engins pour les mécaniciens de l'usine et pour ceux qu'on appellerait du dehors en nombre suffisant pour terminer le travail le samedi, et le lundi dès la première heure. Au besoin on pourrait travailler une heure ou deux plus tôt le samedi. Les contremaîtres et directeurs devraient donner les indications suffisantes pour éviter toute perte de temps.

» Le battage des chaudières se fait toujours le dimanche, même quand il y en a plusieurs. Il serait à souhaiter qu'on choisît un lundi de fête. Il existe à Roubaix une usine n'ayant qu'une chaudière qui n'a jamais été battue le dimanche.

» Pour les joints, les conducteurs pourraient les faire à chaque arrêt de machine, soit cinq fois par jour, ce qui les entretiendrait en meilleur état. Certains les font le dimanche, ce qui est une cause d'arrêt quand un joint saute le vendredi ou le samedi par exemple.

» Pour la peinture des salles, on peut procéder comme pour les réparations du matériel.

» Pour l'échantillonnage, si les directeurs et contremaîtres demandaient un jour de plus que le temps strictement nécessaire, les échantillons n'auraient pas besoin d'être préparés le dimanche.

» Le comité d'études estime qu'on ne fait le dimanche qu'un travail défectueux, incomplet, interrompu par de fréquentes stations au cabaret, et par suite plus coûteux que le travail en semaine.

» Le Directeur ne pouvant être astreint d'être présent le dimanche aux travaux de réparations ou d'échantillonnage, les ouvriers manquent fréquemment de renseignements précis ou de matière, et ne font pas le plus souvent le quart de ce qu'ils pourraient faire.

» On éviterait le chômage, si l'on avait des machines et des pièces de rechange dans chaque usine.

» Le travail du dimanche a d'autres inconvénients.

» Quand le père est à l'atelier le dimanche, ne fût-ce que quelques heures, la mère peut difficilement aller à la messe, obligée qu'elle est d'habiller ses enfants pour s'y rendre eux-mêmes.

» Et puis, il y a les stations au cabaret en quittant le travail, la rentrée tardive à la maison qui nuit à l'esprit de famille. Il en est de même des employés obligés de se rendre au bureau pour le courrier. S'il était convenu qu'il n'est pas répondu le jour même aux lettres reçues le dimanche, on couperait court à cette plaie.

» Les Anglais et les Américains qui donnent congé le samedi à midi, font-ils de moins bonnes affaires que nous? Pourquoi ne pas les imiter et permettre ainsi aux ménagères de faire leurs provisions le samedi, de nettoyer leurs maisons et d'être libres pour le dimanche?

» On ne doit pas assurément obliger les ouvriers à aller à la messe, mais on ne doit pas non plus les en empêcher en leur imposant un travail qui peut se faire un autre jour.

» En résumé, disent les syndics ouvriers, si le patron ou seulement le directeur devait être présent tout le temps qu'on travaille le dimanche dans son usine ou dans ses bureaux, on ne travaillerait nulle part ce jour-là. »

Une messe de prémices. — M. l'abbé Georges Jourdin dira sa messe de prémices, mardi, 2 janvier, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

La classe 1893. — *Tirage au sort.* — Le tirage au sort commencera pour chaque canton de Roubaix, à 8 heures du matin. Il aura lieu dans l'ordre ci-dessous: Roubaix-Ouest, le lundi 12 février; Roubaix-Est, le mardi 13 février; et Roubaix-Nord, le mercredi 14 février.

Les chevaux et pigeons voyageurs. — Le délai est expiré relativement aux déclarations *obligatoires* des chevaux et des pigeons voyageurs. Les propriétaires retardataires vont se voir l'objet de procès-verbaux dressés conformément à la loi. Des tournées seront faites par la police pour s'assurer que les déclarations ont été régulièrement établies.

Une réunion socialiste au théâtre Deschamps. — La Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs, dont le siège est à la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, avait organisé pour samedi soir, à huit heures et demie, au théâtre Deschamps, une réunion publique contradictoire, à laquelle elle avait invité, par lettres recommandées, les citoyens Adolphe Watteau, Louis Leveugle et Henri Verleyen, membres du Comité central du Parti ouvrier socialiste-révolutionnaire de Roubaix, qui a son local au n° 3 de la rue Vallon.

Nos lecteurs connaissent, par les divers documents que nous avons publiés successivement depuis lundi dernier, le conflit qui sépare les deux partis en présence. Il s'agit d'une centaine de billets d'une tombola de bienfaisance, tirée le 3 décembre, envoyés en dépôt à la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix, le 27 novembre, par l'Association des Chambres syndicales de Sedan (Ardennes). L'envoi avait été adressé, paraît-il, par erreur à l'ancien siège, rue Vallon, n° 3, et les trois citoyens ci-dessus désignés l'avait indûment détenu jusqu'au 7 décembre.

C'est ce que le journal *Le Travailleur* avait constaté dans son article du samedi 23 décembre, intitulé « Truc de canaille ». Le Comité central de la rue Vallon, privé de son organe *L'Idée du Forçat*, qui a cessé de paraître, avait répondu par la circulaire: « A des lâches », visant personnellement les citoyens Henri Carrette, Achille Lepers et Liévin Bailleul. La chambre syndicale avait riposté à son tour par voie d'affiche, et porté la question devant les « Travailleurs de Roubaix », en les convoquant en assemblée plénière. Les citoyens Watteau, Leveugle et Verleyen avaient récusé ce tribunal, et réclamé la constitution d'un jury d'honneur de neuf membres, ce qui n'avait pas été accepté par leurs adversaires.

La réunion publique projetée avait donc été maintenue au programme par ces derniers, et les portes du théâtre de la rue Archimède s'ouvraient, samedi soir, dès huit heures, pour permettre aux citoyens Carrette, Lepers et Bailleul de s'expliquer devant les électeurs socialistes.

On comprend que, dans ces conditions restreintes, la soirée perdait beaucoup de son intérêt, une seule des parties comparaissant; aussi est-ce peut-être à cause de cela que l'assistance était si clairsemée. Trois cents citoyens et citoyennes au plus, et parmi eux de tout jeunes gens en très grand nombre, étaient venus prendre place dans la vaste salle. Cette maigre affluence et la température glaciale que nous a apportée la fin de l'année, avaient jeté, dès le début, comme une note triste, bien éloignée de l'entrain si bruyant des réunions ordinaires, auxquelles on prélude toujours par des chants et des lazzis de toute sorte.

A huit heures quarante, le citoyen Detollenaere ouvre la séance. Les citoyens Carrette, Lepers et Bailleul, orateurs inscrits, sont présents sur la scène, ainsi que la plupart des membres de la Commission de la Chambre syndicale ouvrière textile.

On procède à la constitution du bureau, et l'inévitable Culine est bombardé président d'honneur.

La présidence effective est offerte au citoyen Henri Carrette, qui ne peut accepter, parce qu'il doit prendre la parole. Le citoyen Detollenaere est élu à sa place, et on lui donne deux assesseurs.

Le président, au nom du syndicat textile, dont il est le secrétaire, raconte avec force détails l'incident des billets de tombola, qui a provoqué l'article du journal *Le Travailleur*. Il prétend que « les gens qui ont leur local, rue Vallon », avaient gardé les billets, du 28 novembre, date à laquelle ils les ont reçus de Sedan, jusqu'au 7 décembre, date à laquelle ils les ont envoyés au boulevard de Belfort, parce qu'ils voulaient les conserver par devers eux, jusqu'après le tirage, qui était fixé au 3 décembre, « pour savoir si dans le lot il ne se trouvait pas des billets gagnants. Alors ils les auraient gardés pour eux afin d'en faire leur profit ».

C'est là le « truc de canaille », dont le citoyen Detollenaere les accuse, et un copie de lettres, puis un bibloriapte en mains, il établit les preuves de la correspondance échangée par lui avec le secrétaire de l'Association des chambres syndicales de Sedan.

Il explique ensuite que la chambre syndicale ouvrière textile, dans sa réunion ordinaire du 24 décembre, a discuté la question de poursuites à intenter, en police correctionnelle, « contre les trois calomniateurs qui ont diffamé publiquement les citoyens Carrette, Lepers et Bailleul », et qu'elle a préféré, « tout bien pesé, laisser les électeurs seuls juges dans cette affaire ». (Bravos.)

Le citoyen Bailleul s'avance le premier à la tribune. Il dit que le président a clairement démontré que les gens qui s'intitulent les socialistes-révolutionnaires de Roubaix ne sont que des canailles, et il ajoute que d'ordinaire on ne discute pas avec les canailles.

Le journal *Le Roubaisien* et l'*Idée du Forçat* appartiennent, d'après lui, à cette presse « qui salit tout ce qu'elle touche. Il y a un proverbe qui dit: « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » Ces gens-là le pratiquent systématiquement. On les a cités à la barre, mais ils se sont dérobés par des moyens aussi canailles qu'eux-mêmes. Ils parlent de jury d'honneur, comme si l'on pouvait discuter sur l'honneur avec des gens qui n'en ont plus. »

L'orateur commente à son tour, en termes très vifs, les agissements des citoyens Watteau, Leveugle et Verleyen concernant les billets de tombola, et déclare que « les voleurs ne sont pas au boulevard de Belfort, mais bien à la rue Vallon. »

La « légende des trois cents braillards qui mènent les réunions publiques socialistes et empêchent les autres partis d'y prendre la parole », est tournée en ridicule par le citoyen Bailleul, qui assure que « les braillards sont parmi les membres du comité central, dit révolutionnaire, et leurs partisans, ainsi qu'on peut en juger par la sale besogne qu'ils ont acceptée ». Il ajoute qu'ils feraient beaucoup mieux de venir dans les réunions de ceux qu'ils appellent les « mabouistes », pour s'expliquer une bonne fois « devant la galerie ».

Le journal l'*Idée du Forçat* est mis sur la sellette, et le citoyen Bailleul fait un calcul de statistique, par lequel il arrive à démontrer que, pendant quatre mois, cet organe a produit quarante-cinq francs de perte par semaine, ce qui représente au total huit cents francs, « pris dans la poche des réactionnaires qui le commanditaient, parce qu'ils avaient intérêt à salir le Parti ouvrier. (Marque, Reboux!) Ils n'en ont pas eu pour leur argent, et ont été volés. »

L'orateur termine en disant que « ce ne seront pas les patriotards à la Deschamps, ou les faux socialistes, comme Watteau, Leveugle et Verleyen, qui empêcheront le Parti ouvrier de marcher, » et il insinue que « ce sont les gens de cette dernière sorte, par leur liste d'opposition aux élections municipales, qui ont empêché les vrais socialistes de se rendre maîtres de l'Hôtel-de-Ville en 1888. » (« Marque, l'*Avenir* ! « Approbation générale).

Le secrétaire du Syndicat des mécaniciens, présent à la séance, a la parole pour apporter son témoignage contre les « gens de la rue Vallon, » en faveur de leurs adversaires. Il affirme qu'il a reçu, de Sedan, cinquante billets de tombola à placer, dès le 28 novembre, et en déduit que l'envoi des cent billets à la Chambre syndicale ouvrière textile a dû être fait le même jour, mais qu'il s'est égaré « entre des mains déloyales. » (Une voix dans la salle : « Ils sont vendus ! »)

L'orateur retourne à sa place au milieu d'une petite ovation.

Le citoyen Achille Lepers lui succède, et exprime l'opinion que, depuis l'avènement des socialistes à la municipalité, « on ne fait rien autre chose que de les calomnier, et surtout le citoyen Henri Carrette et lui ».

Il montre au fond de la scène les membres de la Commission du syndicat, « qui sont là pour protester contre les diffamateurs. » (Un citoyen au parterre : « Il y a dix-sept ans que je suis socialiste. »)

L'orateur dit que le syndicat a abandonné la rue Vallon, pour aller à la « Paix, afin de fuir « les braillards qui compromettaient tout. « Il déclare que « lorsque Carrette et lui quittèrent par un dimanche l'ancien siège, il remit ses comptes de trésorier, qui furent approuvés par son successeur, en présence des trois signataires de la circulaire, « où on les traite aujourd'hui de lâches. »

« J'étais partisan résolu des poursuites devant le tribunal correctionnel », ajoute le citoyen Lepers, mais j'ai dû me rendre à l'opinion de la majorité ». Puis il raconte qu'un des trois signataires a emprunté cent francs au syndicat textile, « à la condition de rendre dix francs à la fois, et qu'il n'a remboursé, depuis trois ans, que trente à trente-cinq francs en tout, pendant qu'il gagnait trente francs par semaine comme porteur de pain. (Un mauvais plaisant : « S'femme est in vo ». On rit).

Un autre, au dire de l'adjoint au maire, aurait obtenu un prêt de huit cents francs, « pour son usage personnel « - il est entendu qu'il s'agit toujours de l'ancienne société de la rue Vallon — et lorsque les partants « ont cherché à rentrer dans les fonds communs à tous, on leur a répondu qu'on ne devait rien. »

« Où sont ceux qui détournent les fonds ? » s'écrie l'orateur (En bas *Le Roubaisien !*) ; « ils se dérobent à la contradiction publique, et n'ont su que nous insulter dans leur sale torchon. Mais nous ne répondrons pas plus à l'*Idée du Forçat* qu'au *Roubaisien*, ils sont trop vils tous deux, et n'en valent pas la peine. « (Bravos).

« Je vais vous dire », continua le citoyen Lepers, « où ceux de la rue Vallon trouvaient l'argent pour leur journal dégoûtant. Tout coopérateur doit laisser un franc par an, pour la propagande socialiste et les frais d'élection; c'est avec ces fonds-là qu'ils aidaient à la publication de la feuille de chou. » (Rires et applaudissements).

« Nous sommes peut-être trop consciencieux », dit en terminant l'orateur, « de ne pas les faire aller en prison, car ils l'ont mérité cent fois; mais nous avons mieux aimé vous laisser juges dans cette affaire ». (« Marque, l'Avenir ! « Nombreux bravos.).

Une salve d'applaudissements accueille l'apparition du citoyen Henri Carrette à la tribune.

« C'est un peu regrettable, » dit le maire de Roubaix, « de faire une réunion dans ce sens. La rue Vallon et la « Paix » devraient être unies, au lieu d'être ainsi en désaccord, ce qui fait un mauvais effet. Je ne comprends vraiment pas pourquoi on m'attaque. Je n'ai jamais été secrétaire, ni trésorier; j'ai été président pendant vingt ans, et je n'ai jamais eu rien à faire avec l'argent. Alors pourquoi m'accuse-t-on d'avoir détourné des fonds dans une Chambre syndicale?

« Tout cela, c'est la faute de quelques ambitieux; et pour quelques places en vue, ils sont devenus nos ennemis. Pendant dix à douze ans, nous avons travaillé tous ensemble pour le Parti ouvrier; ils avaient fait l'élection de Carrette maire. »

Le citoyen Carrette montre la société *L'Avenir*, de la rue Vallon, « comme la fondation du Parti ouvrier à Roubaix », et explique que « c'est l'ambition de quelques-uns pour avoir des places de secrétaire, de porteurs de pain, etc., qui a tout gâté, et créé des rancunes pendant que lui et ses amis voulaient l'indépendance et l'union ».

« Sur deux années d'existence », ajoute l'orateur, « nous avons gagné quarante mille francs de matériel, et presque tout était payé quand nous avons quitté. Aucun bourgeois ne pouvait entrer chez nous, malheureusement le calcul et l'ambition ont fait des traîtres. Certains de mes meilleurs amis ont accepté des places, dont ils ont eu bien du regret; quant à moi je n'ai jamais rien demandé.

« Au bout d'un certain temps, nous nous sommes dit qu'il fallait maintenir la Coopérative ou abandonner le Parti ouvrier, et nous avons transporté la société à la Paix. Ces gens-là ont donc volé au Parti ouvrier les quarante mille francs que nous avons laissés derrière nous. »

« Il est très regrettable de se chicaner ainsi entre ouvriers », dit le citoyen-maire, « mais je prouverai quand on voudra qu'ils ont volé quarante mille francs, et retarde le Parti ouvrier d'au moins deux ans. Oui, il faut que nous le disions au peuple, ces hommes-là sont vils; ils cherchent aujourd'hui à nous détacher, mais nous devons leur jeter notre mépris à la face. » (Applaudissements prolongés. A bas Deschamps ! A bas Watteau ! A bas Leveugle ! A bas Verleyen ? »)

Le citoyen Bailleul fait une seconde apparition, pour annoncer qu'il vient, à l'instant même, de serrer la main au citoyen Denis, gérant du *Travailleur*, sorti de prison deux heures auparavant, « après avoir purgé sa contrainte par corps. »

Il informe l'assistance que « le matamore Deschamps vient d'assigner le citoyen Denis au Tribunal correctionnel, lorsqu'il aurait dû lui-même y être cité déjà pour toutes ses calomnies ». (« A bas Deschamp ! »)

Et à ce sujet il demande un vote confondant dans le même blâme « les plumitifs des deux journaux, qui sont payés par les mêmes fonds ». Bravos.)

Après une apologie de circonstance, exaltant la bonne gestion de la Chambre syndicale ouvrière textile, dont il est le secrétaire, le président Detollenaere propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens et citoyennes, réunis au théâtre Deschamps, après avoir entendu les citoyens Bailleul, Lepers et Carrette, votent un blâme aux lâches accusateurs Verleyen, Watteau et Leveugle, et aux rédacteurs du *Roubaisien*, qui n'ont pas osé se présenter devant le public, pour prouver la véracité de leurs dires. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation, et la séance est levée à neuf heures vingt-cinq.

Aucun incident ne signale la sortie.

Un savant chimiste a fait, il y a quelques années, une bien curieuse expérience. Il a laissé, pendant une nuit, du beurre margariné et du beurre pur dans une chambre visitée ordinairement par des souris. Le lendemain, il constatait que les souris avaient mangé le beurre pur et n'avaient même pas touché au beurre margariné. Plusieurs fois l'expérience fut renouvelée et toujours avec le même résultat! On sait quel admirable instinct écarte certains animaux des aliments mauvais, insalubres ou seulement douteux.

Ce trait qui est rapporté par des publications scientifiques, faisant autorité, ne contient il pas avec lui son enseignement!

Attachons-nous à nous assurer toujours du beurre pur; et l'on ne saurait se procurer à Roubaix-Tourcoing du meilleur beurre que celui de la laiterie d'Oostcamp. Il se vend 3 fr. 50 le kilog : à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize), et rue Pierre-de-Roubaix, 150; à Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4. Ce beurre qui arrive chaque matin de la laiterie défie toute analyse. Il est délicieux.

Une petite fille brûlée par de l'eau bouillante. — Dans la journée de vendredi, une ménagère de la rue des Longues-Haies, cour Jénart, avait placé une marmite d'eau bouillante au milieu de la cuisine sans en éloigner sa petite fille, âgée de deux ans. La pauvre enfant tomba dans le récipient et fut grièvement brûlée sur tout le corps.

Samedi matin, vers deux heures, elle succombait dans d'horribles souffrances.

Arrestation d'un expulsé. — Vendredi soir, vers neuf heures, la police de sûreté a procédé, rue Magenta, à l'arrestation d'un jeune homme de 20 ans, Emile Massart, demeurant rue Rocroi, cour Dillies, sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix; rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.

N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Grande tombola enfantine au profit de l'œuvre de la Bouchée de pain. — Billets à 50 centimes. Dimanche 31 décembre, ouverture de la 1re exposition, rue de la Gare, des magnifiques lots.

Vu le grand nombre de lots l'exposition sera faite en plusieurs fois.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir supplément*)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Chambre de commerce de Tourcoing. — *Les relations commerciales avec l'Espagne.* La lettre suivante a été envoyée à M. le Ministre du commerce :

« Monsieur le Ministre,

» Nous avons en l'honneur, à plusieurs reprises déjà, de signaler à votre bienveillante sollicitude la situation désastreuse de notre commerce d'exports en avec l'Espagne, notamment pour les produits de l'industrie textile, depuis l'application du nouveau tarif douanier espagnol aux marchandises d'origine française.

» Les dernières statistiques de l'Administration des douanes ne font malheureusement que nous confirmer dans les craintes que nous formulions, et, de nouveau, nous prenons la respectueuse liberté d'attirer votre attention sur ces déficits, qui affectent sérieusement le travail national.

» Notre exportation de produits textiles en Espagne, pendant les dix premiers mois de cette année, a donné les résultats suivants, comparaison faite avec les chiffres de la période correspondante de 1892.

TISSUS, PASSEMENTERIE ET RUBANS DE LAINE

	1892 — 967.800 kil. d'une val. de	11.214.000	
	1893 — 132.000 » » » »	5.087.000	
Déficit : en quantités 835.800		En valeur	6.127.000
	ou 86 2/3 »		54.6/0

TISSUS, PASSEMENTERIE ET RUBANS DE SOIE

	1892 — 69.500 kil. d'une val. de	3.686.000	
	1893 — 18.300 » » » »	2.414.000	
Déficit : en quantités 51.200		En valeur	1.272.000
	ou 30.5/0 »		34.5/0

TISSUS, PASSEMENTERIE ET RUBANS DE COTON

	1892 — 612.400 kil. d'une val. de	2.712.000	
	1893 — 350.800 » » » »	2.025.000	
Déficit : en quantités 161.200		En valeur	687.000
	ou 26 3/0		24 9/0

» Il résulte de ces chiffres que l'industrie lainière, qui constituait à elle seule plus du dixième de nos exportations totales en Espagne, a été tout particulièrement atteinte par l'application du nouveau tarif douanier espagnol. La situation s'est aggravée encore du fait de la perte énorme subie sur le change. Le cours du change sur l'Espagne, qui était, à l'époque où s'élaboraient nos tarifs de douane, de 12 0/0, dépasse aujourd'hui 23 0/0. Cette dépréciation des valeurs espagnoles a une double conséquence très funeste pour notre commerce d'échanges : d'une part elle ferme plus hermétiquement encore les portes de l'Espagne aux produits français, et d'autre part elle donne accès chez nous aux produits espagnols que nous payons avec notre or, qui fait prime de 23 0/0.

» Le déficit de nos exportations en Espagne a été comblé par d'autres puissances européennes, qui ont profité de nos échecs dans toutes les classes de produits. Ainsi, l'Angleterre et la Belgique ont vu, en 1892, s'accroître de près de 20 0/0 leur commerce avec l'Espagne. Ces plus-values portaient surtout sur des articles fabriqués : l'Angleterre, par exemple, a gagné plus de trois millions de piècettes sur les seuls fils et tissus.

» Et pourtant en échange de leurs apports, ces pays ne demandent presque rien à l'Espagne, tandis que la France, pendant les dix premiers mois de cette année, lui a acheté pour environ cent millions de francs de plus qu'elle ne lui a vendu.

» Dans de telles conditions, on s'étonnera à bon droit de l'étrange prétention actuellement manifestée par l'Espagne de consentir des concessions sur un tarif minimum à d'autres puissances, telles que l'Allemagne et la Suisse, tout en nous refusant le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

» Avec l'Allemagne son projet de convention comporte un rabais de 15 à 40 0/0 pour les fils et tissus de laine. Les droits nouveaux sont fixés à

3 fr. le k. p.	les fils teints au lieu de 4 f. 85 au tarif minim.		
6 »	les draps »	10,75	»
5,50 »	les autres tissus »	8,75	»

» Et cependant, l'Allemagne traite plutôt plus rigoureusement que nous les vins espagnols. En effet, elle assimile ceux-ci aux vins italiens qui subissent, à leur entrée en Allemagne, une taxe de 20 à 27 fr. l'hectolitre pour les vins de table, c'est-à-dire un peu plus que la taxe française pour les vins de liqueurs titrant 18 degrés d'alcool. Les vins de coupage par contre paient 14 fr. l'hectolitre pour pénétrer en Allemagne: notre tarif minimum pour ces vins de 11°9 est inférieur de 3 à 4 fr.

» D'ailleurs, il pénètre très peu de vins espagnols en Allemagne, pas plus que d'autres denrées provenant de la Péninsule ibérique.

» En présence de ces faits